



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

évasion fiscale

Question écrite n° 4059

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur une mesure simple pour limiter l'évasion fiscale et augmenter les ressources fiscales de l'État. Il lui demande s'il est favorable à un dispositif législatif qui stipulerait que les ressortissants français dont le domicile fiscal est situé hors de France sont redevables du montant de la différence entre l'imposition acquittée dans les pays où ils ont leurs domiciles fiscaux et le montant de l'imposition qu'ils auraient dû acquitter en France s'ils y avaient leur domicile fiscal.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4059

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4942